

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR
LE VIEILLISSEMENT

RAPPORT D'ETAPE

ALGERIE

Octobre 2006

Préambule /

La personne âgée continue d'occuper une place primordiale dans la société algérienne d'abord en raison de son rôle dans la régulation des relations sociales et familiales et ensuite en raison de l'affection qui lui est témoignée par toutes les générations qu'elle a vu naître et, dont elle a suivi l'évolution.

Les valeurs séculaires qui animent la société, qui alimentent son dynamisme, qui soudent les interventions de ses acteurs et qui favorisent la convivialité intergénérationnelle selon des principes révolutionnaires protégeant la vulnérabilité grâce au rééquilibrage des forces vives, rehaussent ce rôle bienveillant.

Aujourd'hui, bien que l'ouverture de la famille sur la nucléarisation soit une réalité imposée par la modernité, il n'en demeure pas moins que la personne âgée ait gardé des privilèges liés à un statut qui prône la sagesse, la droiture, l'apaisement, le règlement des tensions, la mémorisation et la transmission du savoir-faire.

Nos traditions continuent de militer en faveur de la protection de la personne âgée par l'attention qu'elle nécessite et font qu'elle soit toujours maintenue dans son environnement familial, même si certaines exceptions malheureuses autorisent des dérapages et le placement d'ascendants au niveau des foyers pour personnes âgées.

Notre conscience poursuit une plaidoirie sans commune mesure pour garantir le devenir de nos aïeux et surtout leur permettre de vieillir en toute sérénité sociale, économique, culturelle et physique même si elle est altérée, dans certains cas, par la perte de fonctions qui les fragilise et les expose à d'autres aléas.

Notre devoir, s'inspire de cette problématique pragmatique de dévotion qui voudrait que nous fassions le meilleur investissement possible dans l'éducation même que nous déroulons afin que le traitement que nous prodiguons nous soit assuré le moment venu, à l'heure où la pyramide des âgés nous comptera parmi ses invétérés personnes âgées.

Cette philosophie permet présentement pour l'ALGÉRIE de s'inscrire dans une œuvre de longue haleine alliant la définition d'actions prioritaires de nature informatives et projectives et, l'implication de tous les réseaux en mesure de contribuer à la valorisation de la personne âgée selon des dimensions spatiale, temporelle et humaine qu'il convient de parfaire.

Telle est la consécration des principes constitutionnels qui vont dans le sens d'une égalité des droits et des obligations.

Quelques axes référentiels /

La tranche des personnes âgées de 60 ans et plus, représente en 2006, 3,5 Millions de personnes sur les 33,2 Millions d'habitants que compte notre pays, évoluant de près de 500 Mille personnes tous les deux ans, tout au long de la dernière décennie, pour se situer selon les projections de population à 6,7 Millions en 2030 et un peu plus en 2050, 30 % de la population.

Cette constatation nous renvoie irrémédiablement à l'espérance de vie à la naissance dont l'évolution d'année en année a confirmé les progrès réalisés dans le domaine de la préservation de la santé et des performances réalisées par les investissements économiques sur le niveau général de la population, estimée en 2006 à 74,6 ans et à 80,4 ans en 2030.

Par ailleurs, l'année 2030 compte déjà pour les démographes parmi les années charnières annonçant le vieillissement de la population avec deux valeurs relatives significatives : 14,70 % de personnes âgées de 60 ans et plus, contre 6,20 % en 2000, tandis que les moins de 20 ans, représenteront 29,64 % contre 46,11 % en 2000.

La majorité des personnes âgées sont mariées, même si le veuvage, l'analphabétisme, la faiblesse des revenus et la dépendance économique chez la femme sont plus importants que chez l'homme.

83% des personnes âgées sont analphabètes davantage chez les femmes que chez les hommes, la part des personnes âgées qui savent lire et écrire n'est que de 6,1% dont 1% seulement pour les femmes.

Les personnes âgées vivent sur tout en milieu urbain qu'en milieu rural, et vivent pour moitié de leurs pensions de retraite, tandis que 27% reçoivent une aide financière de leurs enfants et 2% tirent profit de la générosité de leur environnement immédiat.

L'aide sociale accordée à cette catégorie de la population s'est élevée de 1999 à fin 2005 à **5,33 Milliards DA**, réaffirmant l'attention de l'Etat, à l'égard des segments de population vulnérables parmi lesquels figurent les personnes âgées de 60 ans et plus.

C'est ainsi que 2.123 personnes âgées vivent en institutions, réparties entre les 28 Foyers pour Personnes Agées et/ou Handicapées ouverts à travers le territoire national par l'Etat et 8 gérés par le mouvement associatif à caractère social et humanitaire avec l'appui des Pouvoirs Publics, dans le cadre de l'action privée de bienfaisance.

S'agissant de l'état de santé, il faut retenir la prévalence de maladies chroniques et de handicaps puisque 66,8% d'entre elles souffrent d'au moins une maladie chronique, les plus répandues étant l'hypertension artérielle, les maladies articulaires et les maladies gastriques.

60% des personnes âgées vivent en milieu urbain dont 62% de femmes, et 98% d'entre elles évoluent au sein de leurs familles, parmi les leurs, à savoir, leurs enfants et petits enfants, déclarant pour les deux tiers être satisfaits de leur situation, de leur résidence, alors que les personnes vivant seules déplorent la solitude et l'isolement.

Actions concrétisées /

Les Pouvoirs Publics se sont investis dans la consolidation des relations familiales qui ont été affaiblies par les contrecoups de la crise économique mondiale et ses répercussions drastiques sur le niveau général de vie des populations et leurs réelles aptitudes à se prendre en charge.

Le niveau de chômage des années 90, l'absence d'investissements productifs, les compressions d'effectifs, la situation sécuritaire, ont été autant de facteurs à l'origine du creuset qui a fragilisé la cellule familiale dans l'accomplissement de ses fonctions sociales et économiques.

C'est ainsi que la solidarité comme choix politique de réduction de la fracture sociale a été érigée en système institutionnel, administré, pour réguler les relations au sein du noyau familial mais aussi dans les sphères de consommation et d'activité, de production et de réflexion, qui gravitent autour de cet impératif d'épanouissement et de bien être.

Les résultats permettent aujourd'hui d'apprécier cette option de redistribution des richesses qui a permis aux personnes âgées de vivre dignement et décemment en l'absence de toutes sortes de sources de revenu et en l'absence pour la plupart des cas, d'attaches familiales.

La pertinence de cette démarche réside dans le bénéfice de la couverture sociale accordée aux personnes âgées dans le cadre de la contractualisation et de l'aide consentie dans le cadre de l'action sociale autorisant une autonomie manifeste.

Non seulement les besoins en médicaments sont couverts, en soins de santé et en aide financière mais l'assistance se prolonge jusque dans la lutte contre la dépendance physique à travers l'octroi d'équipements et d'appareillages spécialisés requis.

Cette sollicitude s'est concrétisée grâce à la concertation et à la coordination intersectorielle construite autour de l'information, de la sensibilisation et de la vulgarisation que le comité national pour la protection et le bien être des personnes âgées a impulsées.

Se basant sur les lignes directrices inscrites dans le plan national d'action défini en la matière, des programmes tendant à promouvoir le rôle de la personne âgée et à en garantir son impact ont été initiés dans divers domaines.

Aussi, la protection juridique de la personne âgée s'est matérialisée par l'initiation d'un projet de loi portant sur la protection, la préservation et la valorisation d'une mémoire, d'un rôle mais également d'un savoir faire.

Ce projet doit également aboutir à une meilleure reconnaissance des droits et libertés conformément aux principes constitutionnels qui font obligation aux descendants de venir en aide à leurs parents pour les prémunir de certains aléas.

Par ailleurs, le lancement imminent d'une étude prospective sur la situation de la personne âgée et son évolution, devra déboucher sur l'affinement de la banque de données constituée à cet effet et la circonscription de toute action susceptible d'être confié aux personnes en mesure de travailler.

Il s'agit en d'autres termes de consolider l'implication de la personne âgée dans la gestion des affaires de la cité, telle que conçue jusqu'à présent et de pourvoir une bonne gestion du temps libre pour lutter contre des situations de vieillesse mal acceptées, et donc mal vécues.

L'idéal qui se dégage de la démarche préconisée consiste à raffermir les relations sociales des personnes âgées avec leurs enfants, avec leurs amis, avec leur voisinage mais aussi avec l'information dans la mesure où la confiance en soi se situera au cœur des débats pour en constituer l'épine dorsale de toute cette stratégie de mise en œuvre du plan vieillissement.

Conclusion /

En s'inscrivant dans la ligne de conduite énoncée tant par le plan d'action international de MADRID sur le vieillissement que dans les objectifs du millénaire pour le développement, l'ALGERIE aura pris l'engagement solennel d'oeuvrer en faveur de la réalisation d'un niveau de bien être social décent.

Si telle est la force maîtresse de la stratégie de développement de notre pays et qui consacre la plénitude des droits et des obligations de la population selon des actions qui reflètent un investissement dans la ressource humaine pour ses aptitudes, il n'en demeure pas moins qu'il faille poursuivre l'effort pour son utilisation efficiente.

Les actions déjà entreprises dans tous les domaines d'activité se poursuivront avec célérité et régularité pour mieux asseoir l'objectif idéalisé d'intégration sociale et professionnelle pérenne, de tous les segments de la population.

Il en sera fait un peu plus, mieux et partout à travers le territoire national, pour permettre aux personnes âgées de vieillir dignement, l'Etat continuera pour sa part et sans se désengager, de compter parmi ses indéfectibles relais, les 300 associations s'occupant des personnes âgées à l'échelle nationale, dont 23 spécifiquement.